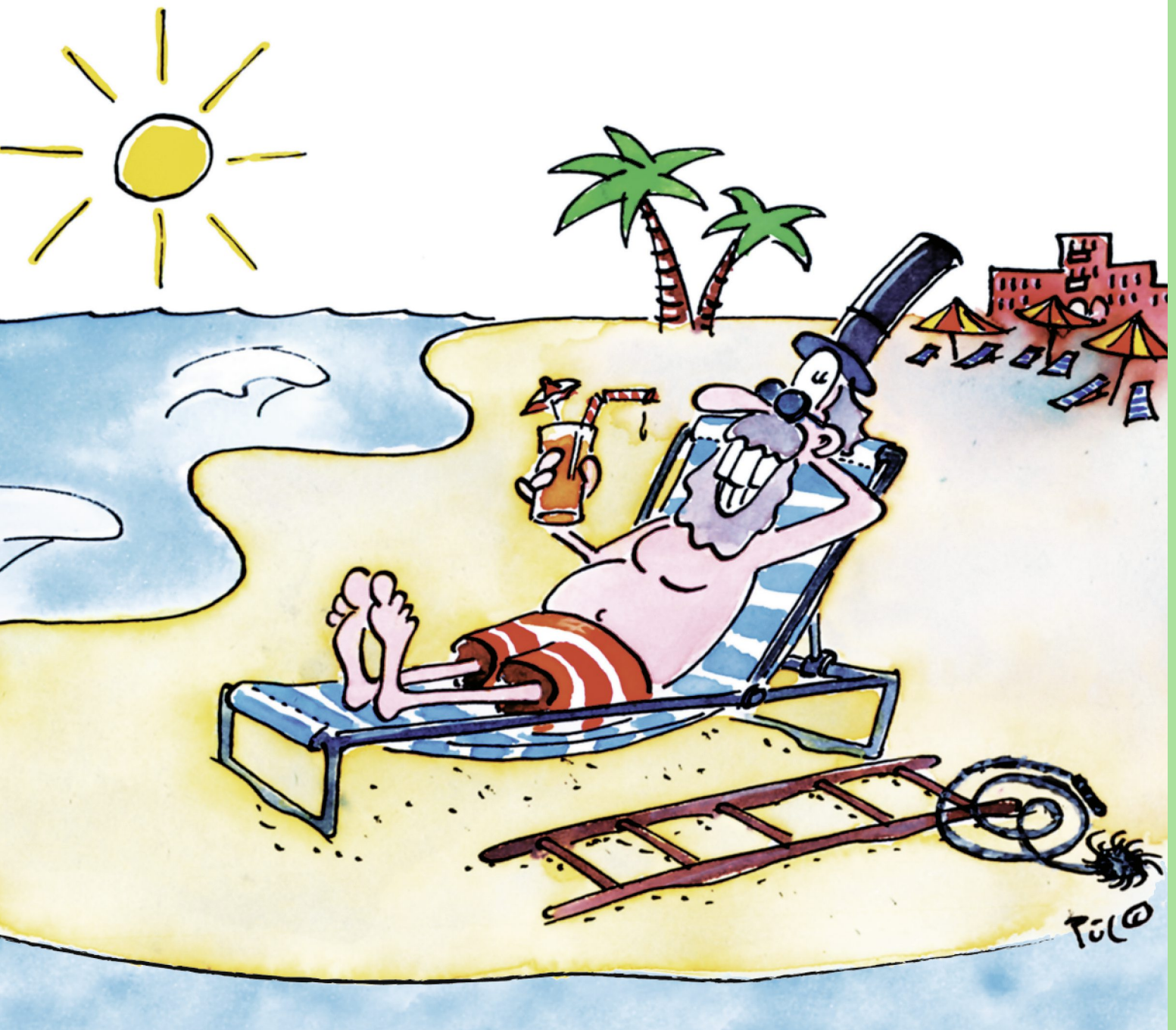




Pensionskasse Kaminfeger
Caisse de prévoyance Ramoneur
Cassa di previdenza Spazzacamino

| Rapport de gestion 2019



I Répertoire

Editorial	3
Résultat de l'exercice 2019	3
Prévoyance	3
Adaptation du règlement de prévoyance au 01.01.2020	3
Chiffres-clés	4
Principaux chiffres-clés	4
Évolution de l'effectif des assurés	4
Intérêt	4
Évolution du degré de couverture	5
Performance annuelle	5
Comptabilité d'exercice 2019	6
Bilan au 31 décembre 2019	6
Compte d'exploitation au 31 décembre 2019	7
La somme de tous les ratios de coûts saisis dans le compte d'exploitation	8
Placements	8
Stratégie de placements au 31 décembre 2019	8
La durabilité auprès de la CP Ramoneur	9
Introduction	9
Gérants de fortune existants	9
Sélection de nouveaux gérants de fortune	9
Durabilité dans le domaine opérationnel	9
Organisation	10
Forme juridique et but	10
Enregistrement LPP et Fonds de garantie	10
Expert en prévoyance professionnelle	10
Organe de révision	10
Autorité de surveillance	10
Conseiller	10
Risques techniques en matière d'assurance	10
Conseil de fondation	11
Représentants des employeurs	11
Représentants des employés	11
Secrétariat	11
Principaux thèmes de la CCP en 2019	12

Pour toute autre information, consulter la comptabilité d'exercice avec annexe sur le site www.cpramoneur.ch.

I Editorial

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de gestion de la Caisse de prévoyance Ramoneur. Au cours de cet exercice, le Conseil de fondation a pris des décisions importantes pour la sauvegarde durable et à long terme de la Caisse de prévoyance.

Résultat de l'exercice 2019

L'année de placements 2019 était l'une des meilleures années boursières pour les caisses de prévoyance suisses depuis bien longtemps. La Caisse de prévoyance Ramoneur a atteint une performance de 8.14 %.

Prévoyance

Le taux d'intérêt pour l'ensemble des avoirs d'épargne des assurés actifs était de 2 % pour l'exercice 2019. Le taux d'intérêt minimal selon LPP était pour 2019 de 1 %. Le degré de couverture de la Caisse de prévoyance au 31.12.2019 est de 107.8 %, l'année précédente il était de 108.5 %. Le degré de couverture inférieure de 0.7% s'explique par les adaptations techniques nécessaires. Les engagements de prévoyance de la Caisse de prévoyance Ramoneur figurent dorénavant au bilan avec les bases techniques de la table des générations LPP 2015. En même temps, le taux d'intérêt technique a été réduit de 1.75 % à 1.25 %. La conversion à la table des générations et la réduction du taux d'intérêt technique tiennent compte de l'augmentation de l'espérance de vie et des taux d'intérêts inférieurs. Le taux d'intérêt supérieur et la conversion technique réduisent le degré de couverture au 31.12.2019 de 7 %.

Adaptation du règlement de prévoyance au 01.01.2020

Le règlement de prévoyance de la Caisse de prévoyance Ramoneur a été adapté au 1er janvier 2020. Il a été procédé aux adaptations/améliorations suivantes :

- Adaptation de la limite supérieure du salaire brut annuel pour l'examen de santé (9 fois la rente AVS)
- Adaptation de l'augmentation maximale de salaire pour l'examen de santé (CHF 60'000)
- introduction de la possibilité de continuer à s'assurer pendant un congé non payé d'une durée maximale de 6 mois, en payant uniquement les cotisations de risque. Les cotisations de l'employeur et de l'employé doivent être payées par l'employeur.
- Rachats facultatifs au maximum deux fois par an.
- Le délai de demande de retrait du capital lors du départ à la retraite a été réduit d'un an à six mois.

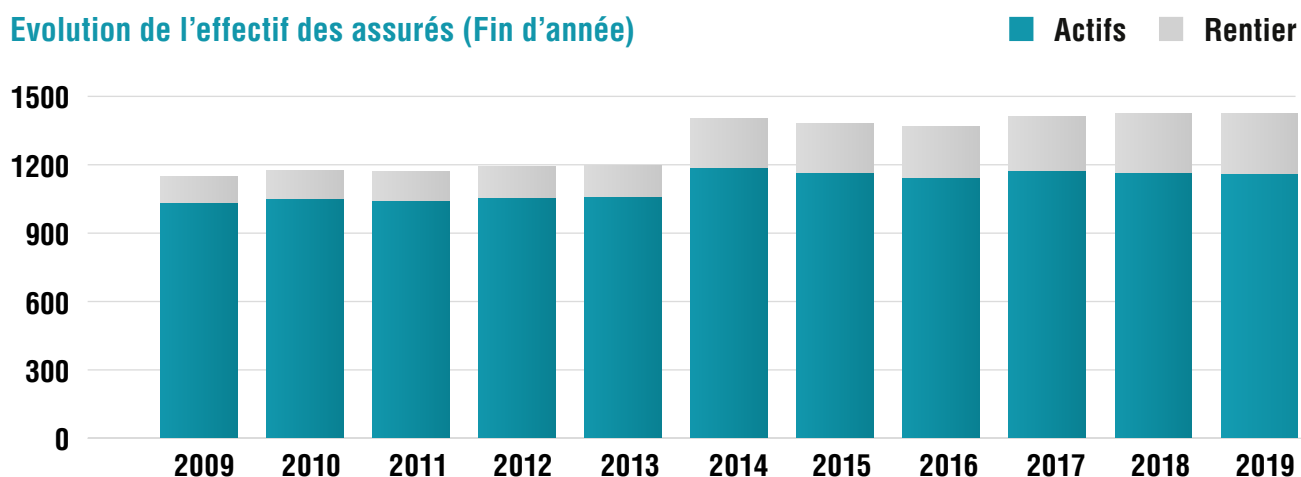
I Chiffres-clés

Principaux chiffres-clés

	2019	2018
Assurés actifs	1 153	1 159
Rentières et rentiers	270	262
Total des effectifs	1 423	1 421
Fortune de la caisse (en MCHF)	220	201
Capital de prévoyance des assurés actifs (en MCHF)	123	119
Capital de prévoyance des rentiers (en MCHF)	64	52
Provisions techniques d'assurance (en MCHF)	14	11
Rémunération de l'avoire des assurés actifs	2.00 %	1.00 %
Taux d'intérêt actuariel	1.25 %	1.75 %
Degré de couverture	107.80 %	108.50 %
Performance de la fortune globale	8.14 %	- 1.41 %

(Jusqu'au 31 décembre 2013 Caisse de prévoyance resp. Œuvre de prévoyance Employé ; dès le 1er janvier 2014 caisse globale)

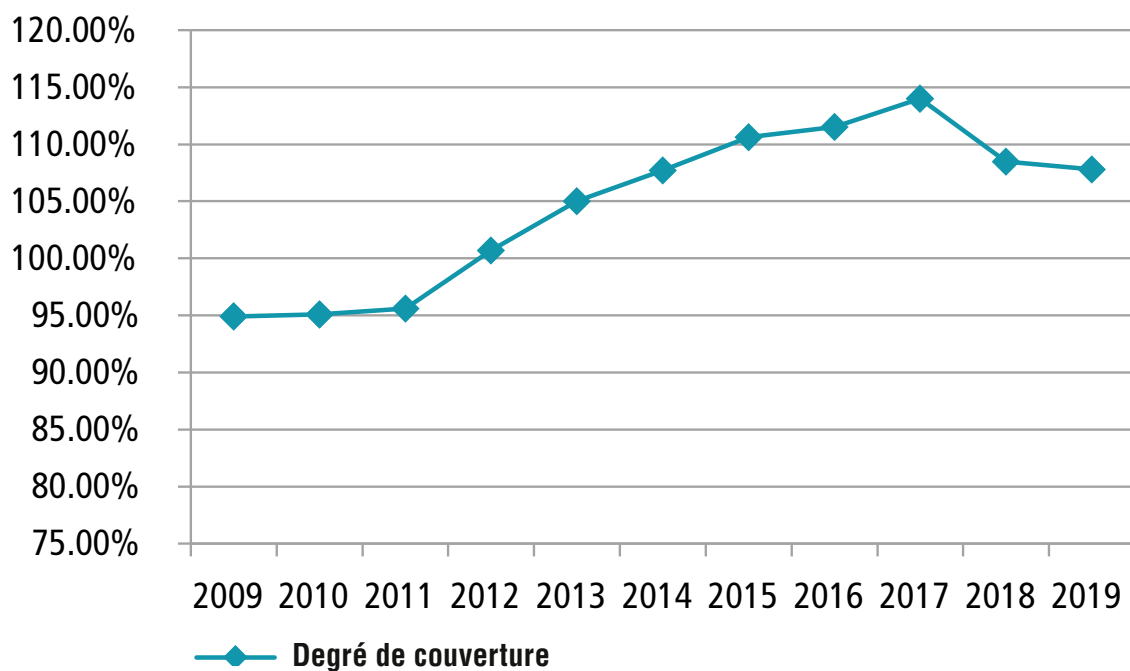
Evolution de l'effectif des assurés (Fin d'année)



Intérêt

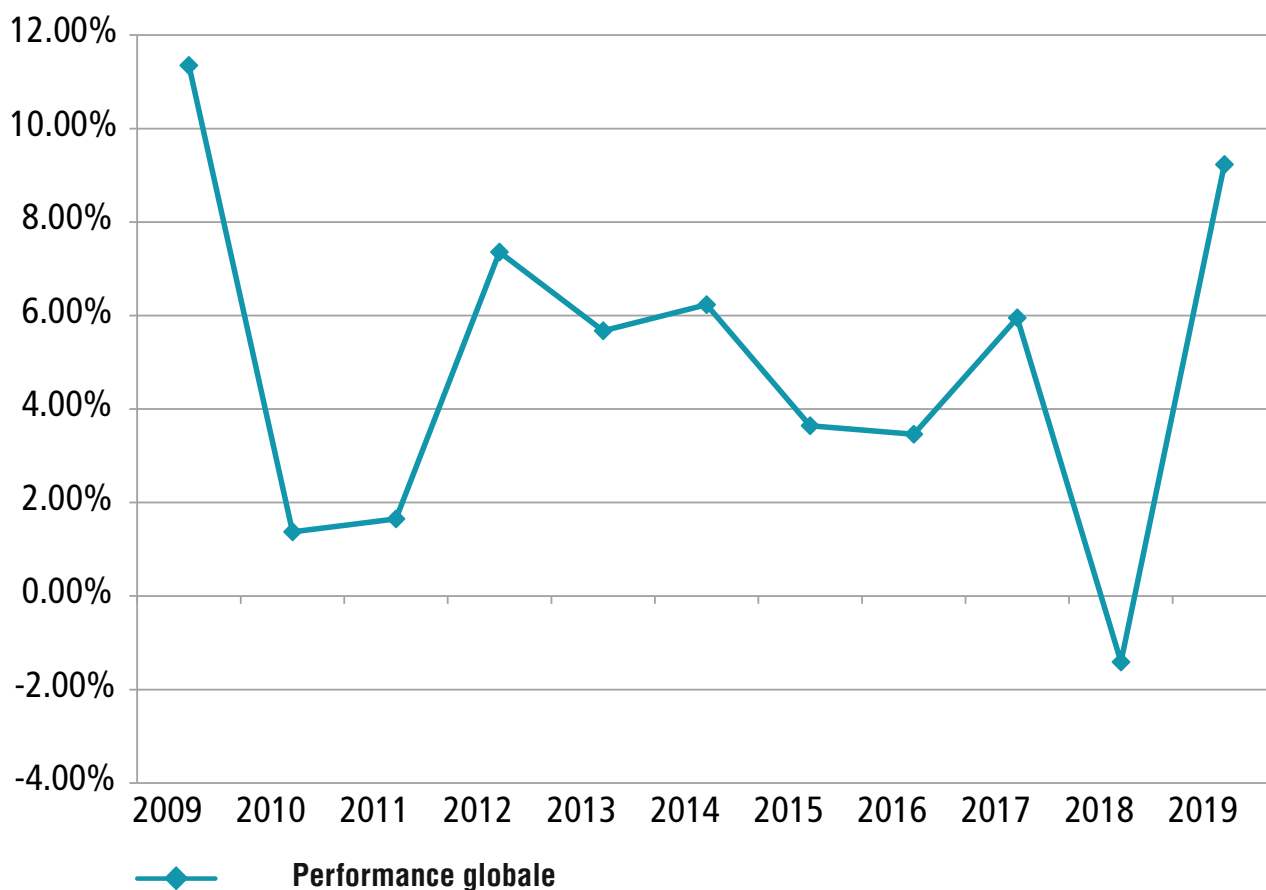
Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Ø
Intérêt	2.0	2.0	1.5	1.5	1.75	2.00	1.25	1.50	1.00	2.00	1.65
Intérêt LPP	2.0	2.0	1.5	1.5	1.75	1.75	1.25	1.00	1.00	1.00	1.58
Rentier	3.5	3.5	3.5	3.0	2.75	2.50	2.50	2.00	1.75	1.25	2.85
Performance	1.37	1.65	7.36	5.67	6.23	3.64	3.46	5.95	-1.41	8.14	4.53

Évolution du degré de couverture



Le degré de couverture inférieure de 0.7 % en 2019 s'explique par les adaptations techniques rendues nécessaires.

Performance annuelle



(Jusqu'au 31 décembre 2013 Caisse de prévoyance resp. Œuvre de prévoyance Employé; dès le 1^{er} janvier 2014 caisse globale)

I Comptabilité d'exercice 2019

Bilan au 31 décembre 2019

Actifs	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
Liquidités	17 980 072.45	13 693 462.96
Débiteurs, créances	2 224 541.01	1 076 030.13
Obligations	35 246 921.00	34 235 082.00
Crédits d'exploitation	71 780.20	80 430.20
Actions	62 124 660.00	49 168 364.00
Immobiliers	83 362 462.00	82 338 611.00
Insurance Linked Securities	14 590 596.00	15 033 033.00
Senior Secured Loans	4 990 754.00	4 983 591.00
Compte de régularisation actif	20 239.60	15 186.15
Total des actifs	220 612 026.26	200 623 790.44

Passifs	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
Dettes	2 645 696.35	2 235 899.05
Compte de régularisation passif	306 799.55	152 135.50
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	201 522 613.60	182 460 407.90
Réserve cotisation employeur sans renonciation à l'utilis	354 697.85	258 423.05
Réserves de fluctuation de valeurs	15 782 218.91	15 516 924.94
Fonds libres	0.00	0.00
Total des passifs	220 612 026.26	200 623 790.44

Cette comptabilité d'exercice a été établie conformément aux prescriptions de l'OPP2 et de Swiss GAAP RPC 26.

**Compte d'exploitation de
31 décembre 2019**

	2019 CHF	2018 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	10 063 196.20	9 711 393.50
Prestations d'entrée et apports	6 139 672.90	8 392 212.86
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	16 202 869.10	18 103 606.36
Prestations réglementaires	-8 594 391.60	-5 786 857.95
Prestations de sortie	-3 967 160.90	-6 969 403.60
Dépenses pour prestations et versements anticipés	-12 561 552.50	-12 756 261.55
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-19 158 480.50	-10 585 568.30
Produit de prestations d'assurance	613 514.40	1 183 073.40
Charge d'assurance (primes, fonds de garantie)	-1 533 269.25	-1 400 447.75
Résultat net de l'activité de la partie assurance	-16 436 918.75	-5 455 597.84
Résultat net du placement global	17 144 406.22	-2 850 946.53
Dissolution / constitution de provisions non-techniques	0.00	300'000.00
Autres recettes	1 537.20	10 023.63
Autres charges	-1 143.90	-157 925.00
Administration générale	-358 898.10	-298 828.15
Marketing et publicité	-6 151.05	-3 804.50
Courtier	0.00	0.00
Révision et expert en prévoyance professionnelle	-72 002.70	-45 637.90
Autorité de surveillance	-5 534.95	-7 040.15
Résultat annuel avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	265 293.97	-8 809 756.44
Dissolution / constitution de réserves de fluctuation de valeurs	-265 293.97	8 809 756.44
Excédent de recettes / Excédent de dépenses	0.00	0.00

La somme de tous les ratios de coûts saisis dans le compte d'exploitation

Coûts de gestion de fortune directement comptabilisés dans le compte d'exploitation (CE)	CHF 228 382.09
Coûts de gestion des immeubles directement comptabilisés	CHF 274 465.90
Somme de tous les ratios saisis dans le CE pour placements collectifs	CHF 318 320.60
Total des frais de gestion de fortune	CHF 821 168.59

Les frais de gestion de fortune se montent à 0,37 % de la part du capital représentative pour la transparence des coûts. La quote-part de transparence des coûts se monte à 100 %.

I Placements

Stratégie de placements 31 décembre 2019	Valeur comptable CHF	Pourcentage %	Stratégie %	Fourchette %
Liquidités	17 980 072.45	8.15	3	0 – 20
Débiteurs, créances	2 224 541.01	1.01	0	
Obligations en CHF	23 610 392.00	10.70	17.50	10 – 35
Obligations en devises étrangères non « hedgées	11 636 529.00	5.27	5	0 – 15
Crédits d'exploitation	71 780.20	0.03	0	
Actions suisses	23 812 771.00	10.79	10	6 – 14
Actions suisses small & midcaps	11 483 327.00	5.21	5	0 – 10
Actions étrangères	26 828 562.00	12.16	12	8 – 16
Actions emerging markets	0.00	0.00	0	0 – 5
Immobilier	83 362 462.00	37.79	35	20 – 45
Placements alternatifs (ILS et SSL)	19 581 350.00	8.88	12.50	0 – 15
Compte de régularisation actif	20 239.60	0.01	0	
Total des actifs	220 612 026.26	100.00	100.00	

I La durabilité auprès de la CP Ramoneur

Introduction

La CP Ramoneur est consciente de la responsabilité (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) pour les placements et en tient compte lors des décisions de placements. La politique de placement durable de la CP Ramoneur se manifeste à différents niveaux :

Gérants de fortune existants

L'ensemble des gérants de fortune mandatés par la CP Ramoneur s'engagent, par leur affiliation à la Swiss Sustainable Finance (SSF), pour encourager les placements durables. De l'ensemble de la fortune gérée par des externes, plus de 95.75 % sont investis dans des mandats dont les gérants de fortune sont membres de la SSF. Tous les gérants de fortune, à une exception près, ont signé l'UNPRI. Plus de 81.49 % de la fortune est gérée en tenant explicitement compte d'au moins un critère de durabilité. Pour les mandats on utilise principalement des listes d'exclusion et/ou tient compte des aspects de durabilité lors du processus d'investissement.

Les mandats ne contiennent pas de titres de la liste ASIR. La liste ASIR se base sur les lois suisses et les conventions internationales. Y sont exclues des entreprises impliquées dans la production de mines antipersonnel, des armes à sous-munition ou des armes nucléaires. La liste est régulièrement actualisée sur la base d'un criblage permanent.

Sélection de nouveaux gérants de fortune

Lors de l'évaluation et sélection de nouveaux gérants de fortune, la gestion de la durabilité (critères ESG) est intégrée dans l'analyse du processus de placement en question.

Durabilité dans le domaine opérationnel

La CP Ramoneur veille à une gestion parcimonieuse des ressources naturelles dans le cadre des activités opérationnelles.

I Organisation

Forme juridique et but

La Caisse de prévoyance Ramoneur, avec siège à Aarau, a pour but la mise en œuvre de la prévoyance au sens des prescriptions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'application pour assurer les employés, les employeurs et les personnes de condition indépendante dans la profession de ramoneur, le contrôle de combustion ou autres entreprises connexes à la branche du ramonage ainsi que leurs proches et leurs survivants. La CPR fournit des prestations en cas d'invalidité, de décès, de vieillesse et dans le cadre de la propriété du logement, du divorce ainsi que lors de la sortie de la CPR pour changement d'emploi.

Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CPR est inscrite au Registre numéro AG-0268 (jusqu'ici 690.087) et assujettie à la Fondation de surveillance LPP du canton d'Argovie. La CPR est affiliée au fonds de sécurité.

Expert en prévoyance professionnelle

Toptima AG, Aarau, Pascal Renaud

Organe de révision

BDO AG, Aarau, Stephan Krüttli

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP du canton d'Argovie, Aarau

Conseiller

Placements : Stephan Skaanes,
PPCmetrics AG, Zurich

Immeubles : Beat von Arx,
architecte, Aarau

Risques techniques en matière d'assurance

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement réassurés à la Mobilière, Assurances et Prévoyance.

I Conseil de fondation



De g. à dr. : Annina von Känel, René Schwab, Pascal Steiner, Guido Röthlisberger, Kaspar Bütikofer, Hannes Messmer, Bruno Klopfenstein, Milena Bachmann

Représentants des employeurs :

Guido Röthlisberger, Coldrerio, Président
Hannes Messmer, Schaffhausen
René Schwab, Cornaux

Représentants des employés :

Bruno Klopfenstein, Safenwil, Vice-président
Kaspar Bütikofer, unia Zurich
Pascal Steiner, Souboz

Secrétariat

Caisse de prévoyance Ramoneur
Renggerstrasse 44, 5000 Aarau

Annina von Känel,
Spécialiste en prévoyance en faveur du personnel
avec brevet fédéral, Directrice

Milena Bachmann,
Spécialiste en prévoyance en faveur du personnel
avec brevet fédéral, Directrice adjointe

I Principaux thèmes de la CCP en 2019

- Les comptes 2018 sont approuvés
- Le membre du conseil de fondation, Thomas Zimmerli, quitte le conseil de fondation après 22 ans (démission au 30.06.2019)
- Le membre du conseil de fondation, Kilian Jegen, quitte le conseil de fondation après 12 ans (démission au 30.06.2019)
- Une matrice de risques est élaborée
- Le logiciel « Stratus » est adopté pour la gestion immobilière interne
- Il est décidé d'intégrer les commissions (de placement et immobilière) à partir du 1er juillet 2019 pour une année dans l'organe Conseil de fondation
- Le CF se compose de 6 membres à partir du 1er juillet 2019
- Une évaluation a été effectuée sur le thème de la durabilité des placements
- La stratégie de placement tactique a été révisée et adaptée
- Il est procédé aux élections du président (Guido Röthlisberger / inchangé) et du vice-président (Bruno Klopfenstein / inchangé)
- Il est procédé à l'élection de l'organe de révision (BDO AG, Aarau / inchangé)
- Il est procédé à l'élection de l'expert pour la prévoyance professionnelle (Pascal Renaud, Toptima AG, Aarau / inchangé)
- La matrice de risque élaborée lors de la journée de formation continue 2019 est adoptée à l'unanimité
- Annina von Känel, Directrice, sera en arrêt maladie à partir de septembre 2019 pour une durée indéfinie
- Milena Bachmann a augmenté son taux de travail à partir du 1er octobre 2019 de 85 à 100 % et assumera la direction de façon intérimaire
- Le conseil de fondation décide de prolonger le contrat de réassurance avec la Mobilière (comme préalablement) de 5 ans
- Le logiciel d'archivage « Kendox » est adopté à l'unanimité par le conseil de fondation
- Milena Bachmann et Johannes Messmer sont inscrits comme signataires autorisés au Registre du commerce
- Il est décidé d'adapter le règlement de prévoyance au 01.01.2020
- Le taux d'intérêt définitif pour 2019 est de 2 %
- Le taux d'intérêt selon LPP pour 2020 est de 1 %
- Pour les valeurs comptables des biens immobiliers sont appliquées les valeurs estimatives de 2018
- Le conseil de fondation décide de changer du tableau des générations LPP 2010 au tableau de génération LPP 2015
- Le taux d'intérêt actuariel est réduit de 1.75 % à 1.25 %. Les provisions correspondantes sont liquidées
- Aucun contrat d'affiliation n'est résilié au 31.12.2019
- Les paramètres à partir du 01.01.2020 sont fixés. Les avoirs de vieillesse jusqu'à CHF 350'000 sont converti avec un taux de conversion de 6.8 % (65/64). Les avoirs supérieurs à cette valeur limite sont calculés avec un taux de conversion de 5.8 % (65/64)
- Le budget des frais administratifs 2020 est adopté à l'unanimité

